

Date : 31 Août 2021

Rédacteur : Isabelle Flouret

Rubrique : Economie Juridique/Fiscalité Vie syndicale Filière
 Assurances Aides au reboisement Chasse Gestion durable

Diffusion : Présidents UR Présidents Syndicats Administrateurs Fédération

Recommandations de diffusion : Administrateurs Syndicats Adhérents
 Relation Presse Grands Publics

Indicateurs de gestion durable des forêts françaises 2020 de l'IGN

Tous les cinq ans depuis 1995, l'Inventaire forestier national publie des « Indicateurs de gestion durable des forêts françaises ». La version 2020 est désormais consultable directement en ligne <https://foret.ign.fr/IGD/> ce qui facilite l'accès aux divers graphiques, tableaux, infographies et synthèses. Le téléchargement du fichier pdf de 306 pages reste disponible.

Les synthèses par critère ont été compilées dans le document ci-joint. Les indicateurs sont en effet répartis en 6 critères :

Critère 1 : Ressources forestières en bois et carbone (la surface des forêts, leur répartition sur le territoire national, le volume de bois et les essences présentes dans les forêts ainsi que leur rôle dans l'atténuation de l'effet de serre).

Critère 2 : Santé et vitalité des forêts (l'état de santé des forêts et les différentes menaces qui pèsent sur la forêt comme les tempêtes, les sécheresses, les insectes et maladies et les incendies).

Critère 3 : Fonctions de production des forêts (les conditions d'exploitation des forêts, les documents qui orientent la gestion des forêts ainsi que sur les volumes et valeurs de produits issus de la forêt).

Critère 4 : Diversité biologique des forêts (les caractéristiques des forêts - diversité des arbres, présence de bois mort servant de lieu de vie à de nombreuses espèces animales et végétales, les espèces menacées et les aires protégées en faveur de la biodiversité).

Critère 5 : Fonctions de protection des forêts (les forêts dont le rôle est spécialement reconnu pour protéger les hommes contre les risques naturels).

Critère 6 : Fonctions socio-économiques des forêts (les bénéfices apportés par la forêt à l'homme d'un point de vue économique en examinant l'emploi, la formation, le bois consommé pour l'activité de la filière et la richesse générée par les entreprises de la filière dans l'économie nationale ; la forêt comme support d'activités de loisirs pour le public et comme patrimoine portant une valeur culturelle).

Les indicateurs gardent les mêmes numéros à chaque publication ce qui facilite leur repérage et leur suivi. De nouveaux indicateurs ont été introduits (ex : Expansion de la chenille processionnaire du pin), mais surtout la présentation des résultats, les couleurs, les infographies... mettent en valeur toutes ces données qui représentent l'état de la forêt et de la filière sur la dernière période de 5 ans (plus ou moins récente selon l'indicateur).

Quelques exemples d'indicateurs :

C1 : La forêt française s'étend en surface et occupe aujourd'hui 31 % du territoire, soit 16,8 millions d'hectares (+ 20 % en 35 ans) et le volume de bois sur pied progresse (+ 60 % en 35 ans). Du fait de cette expansion, la forêt constitue un puits de carbone en absorbant chaque année 83 millions de tonnes de CO₂.

C2 : Les niveaux de sécheresse varient d'une année sur l'autre, avec des années de sécheresse particulièrement sévère comme 1962, 1989 et 2003, mais la période 2015-2019 présente une récurrence exceptionnelle de sécheresses ; 9,6 % des feuillus sont touchés par un déficit foliaire sévère en 2019 contre 2,2 % en 1997.

C3 : En moyenne, 60 % du bois produit par la croissance des arbres est prélevé ; ce taux peut s'expliquer par une relative jeunesse d'une partie de la forêt française, par des difficultés d'accès de certaines forêts, par l'inadéquation entre les besoins du marché et une partie de la ressource, ainsi que par le morcellement de la propriété forestière.

C4 : Les forêts métropolitaines présentent globalement un bon niveau de naturalité, avec 87 % de forêts à caractère semi-naturel (non issues de plantations). Les forêts issues de plantations représentent 14 % des forêts privées et 11 % des forêts publiques. Le pin maritime, le douglas et les peupliers cultivés constituent l'essentiel de ces forêts plantées. Par ailleurs, 93 % de la surface forestière est dominée par des essences indigènes.

C5 : Les forêts de protection de montagne représentent près de 50 000 hectares ; celles de protection des dunes concernent environ 13 100 hectares et celles de protection péri-urbaine environ 94 000 hectares.

C6 : La forêt française appartient pour 75% de sa surface à des propriétaires privés ; 48% de la forêt privée est constituée de propriétés de plus de 25 hectares.

En 2017, le secteur forêt-bois-papier-ameublement représente près de 185 000 emplois équivalents temps plein. La part des emplois du secteur forêt-bois-papier-ameublement ne représente plus que 0,7 % des emplois ETP en France en 2017, contre 1,3 % en 1999. Cependant, l'emploi dans la branche sylviculture et exploitation forestière reste globalement stable depuis 2008 avec presque 30 000 emplois équivalent-temps-plein.